

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 100 (1964)

Heft: 45

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M O N T R E U X

18 DÉCEMBRE 1964

C E A N N É E

Nº 45

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. resp.: Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, 1200 Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, Avenue des Planches 22, téléphone 62 47 62, Ch. p. 18-379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.-; ÉTRANGER FR. 24.- - SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

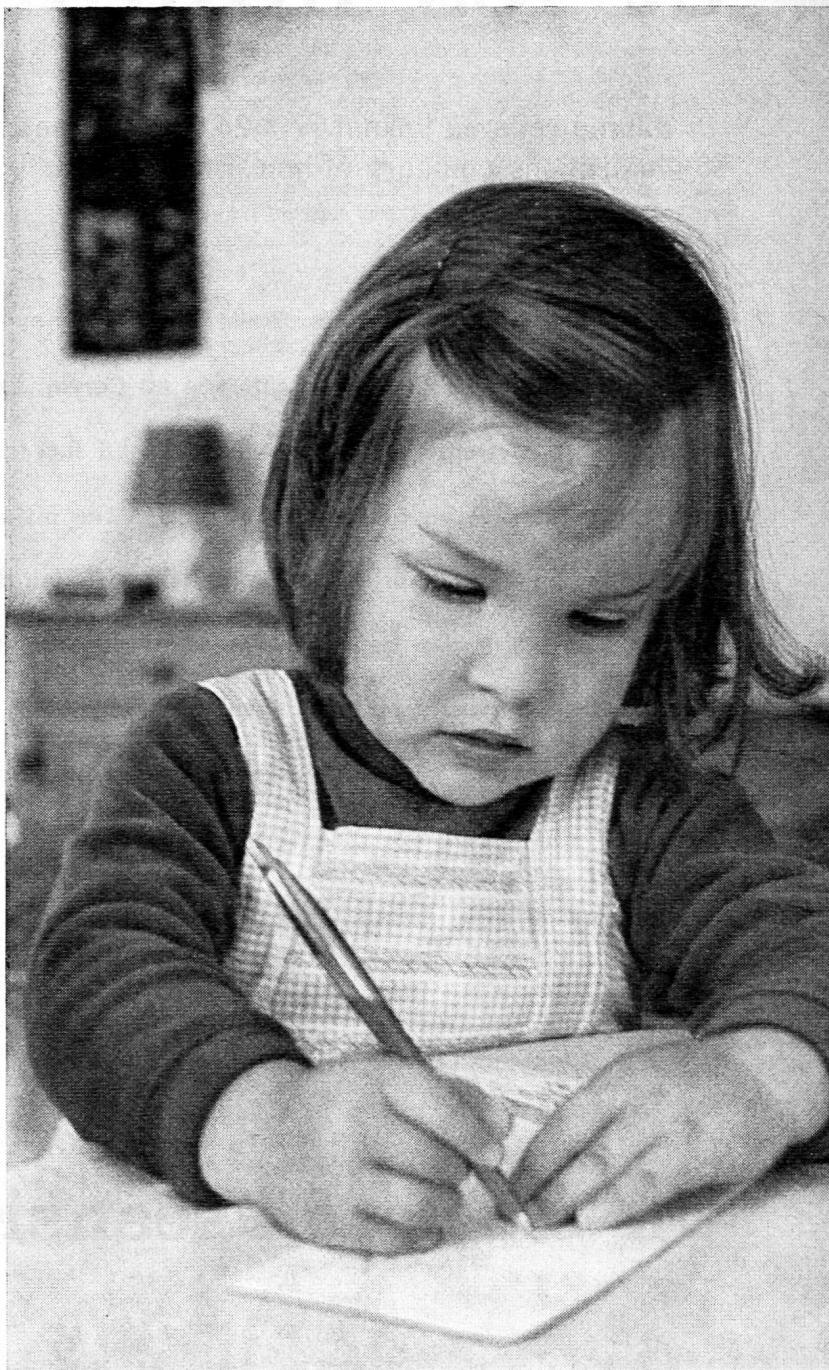
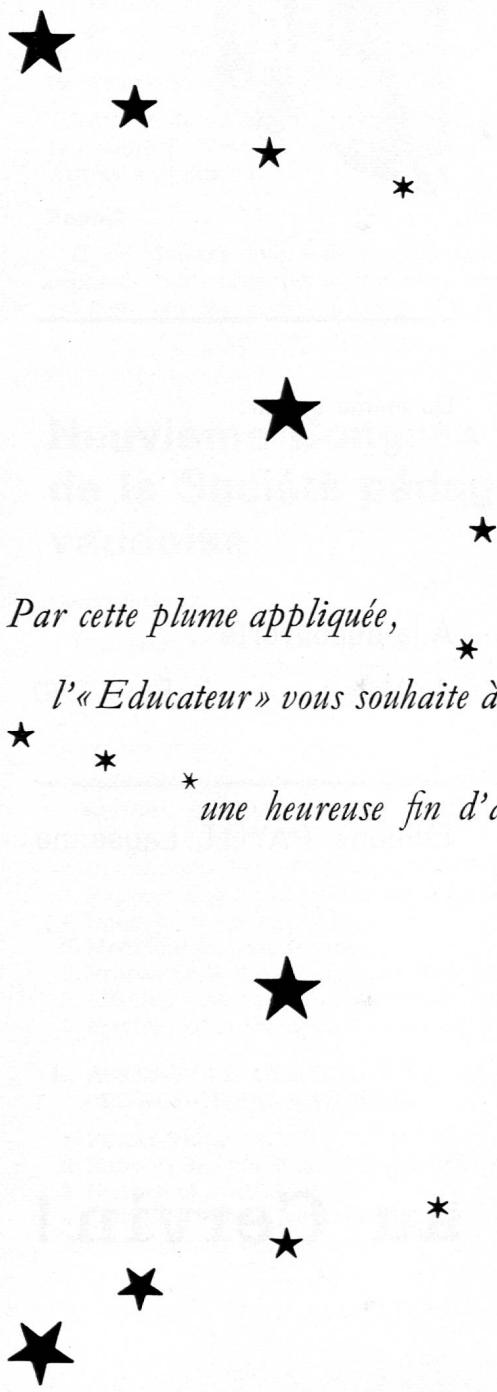


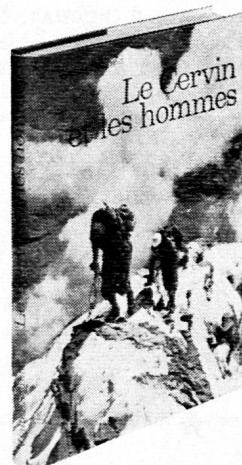
Photo Marianne Paravicini

Un siècle d'ascensions au Cervin !

WALTER SCHMID

Le Cervin et les hommes

Un volume relié au format 17 x 24,5, 200 pages,
50 illustrations couleurs et noir, Fr. 22.—



Spécialiste des Alpes valaisannes, Walter Schmid évoque dans ce beau livre les premiers essais de grimpée au Cervin, l'ascension victorieuse de Whymper et les premières qui lui succédèrent de 1865 à nos jours. A un profond souci de véracité historique, le texte de W. Schmid allie un sens de la narration qui fait de sa lecture un vrai plaisir. De belles illustrations l'accompagnent, qui composent au Cervin le plus émouvant des hommages. Un livre que liront et reliront avec enthousiasme les fervents de la montagne.

Du même auteur:

A la découverte du Valais

Fr. 17.80

Editions PAYOT Lausanne

Un siècle d'ascensions au Cervin !

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne. Téléphone (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Pierre Besson, Duillier sur Nyon.

Assemblée des délégués SPV - Convocation

L'assemblée des délégués SPV est convoquée pour samedi 23 janvier 1965, à 14 h. 15, au Restaurant du Gd-Pont, Grand-Chêne 4, à Lausanne.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Nomination des membres honoraires.
4. Modification des statuts.
5. Communications et propositions du C.C.
6. Communications concernant le lieu et le thème du Congrès SPR 1966.
7. Nomination d'un vérificateur des comptes.
8. Discussion des rapports des diverses commissions et délégations.
9. Propositions et vœux des sections.
10. Propositions individuelles.

Nombre de délégués par section (président compris) :
Lausanne 7 ; Vevey 3 ; Aigle, Morges, Orbe, Yverdon 2.
Autres sections : 1.

Rappel

Il est d'usage que tous les délégués participent au repas de midi organisé le jour du Congrès ; le prix en est payé par les caisses des sections, et sera encaissé le jour de l'assemblée des délégués.

Le Comité central.

Neuvième Congrès de la Société pédagogique vaudoise

Convocation.

L'assemblée générale ordinaire SPV est convoquée pour le samedi 30 janvier 1965, à 8 h. 30 précises, salle du Cinéma Capitole, av. du Théâtre 6, Lausanne.

Ordre du jour :

A. ASSEMBLÉE DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE CAISSE DE SECOURS ET D'INVALIDITÉ

1. Procès-verbal.
2. Rapport du Conseil d'administration.
3. Rapport des vérificateurs de comptes.
4. Budgets et cotisations.
5. Modification des statuts.
6. Propositions des sections et individuelles.
7. Election statutaire du bureau de l'assemblée.
8. Election d'un membre du Conseil d'administration.

B. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

1. Procès-verbal.
2. Rapport des vérificateurs de comptes.
3. Budget et cotisations.
4. Discussion du rapport d'activité du Comité central.
5. Modification des statuts.

6. Information sur les décisions prises par l'assemblée des délégués.
7. Distribution des diplômes aux membres honoraires.
8. Message du président du Comité central SPR.
9. Propositions des sections et individuelles.
10. Election statutaire du bureau de l'assemblée.
11. Election d'un membre du Comité central.

UN SUJET D'ACTUALITÉ : LE CINÉMA

Après la clôture officielle de notre assemblée, M. le pasteur Glardon projettera un film de court métrage qu'il commenterà ensuite avec un art et une pertinence que nous sommes nombreux à avoir déjà appréciés.

CONFÉRENCE

Selon la tradition, elle aura lieu l'après-midi, au Collège secondaire de Béthusy (aula), à 15 h. 30. Sujet : « Le Vatican et l'Allemagne de Hitler », par M. Friedlander.

Notre collègue Buxcel a eu la main particulièrement heureuse en choisissant M. Samuel Friedlander, chargé de cours à l'Institut des Hautes Études Universitaires Internationales de Genève : son livre — récemment édité et déjà épousé — a été une sensation mondiale : nul doute que sa conférence à La Chaux-de-Fonds, dont vous avez lu les échos dans vos journaux, ne vous incitera à venir nombreux à Béthusy.

Demande de congé

Nous vous rappelons que le Congrès est jour de congé officiel, mais que vous devez adresser votre demande à l'autorité communale.

Bureau de l'assemblée générale

Président : M. André Schertenleib, Prilly ; vice-président : M. J.-Cl. Corthésy, Orbe ; secrétaire : Mlle Jacqueline Bérard, Yverdon ; membres : Mles France Benguerel, Aubonne, et Andrée Blanc, Payerne.

Le Comité central.

Avis aux municipalités et organisateurs de camps de ski pour écoliers

VACANCES D'HIVER POUR ÉCOLIERS A STE-CROIX/LES RASSES

A louer pour des périodes de 5 à 6 jours soit du lundi au samedi, 1 chalet confortable, 1 grand dortoir pour 25 à 30 élèves, 3 chambres avec 6 lits pour le personnel, spacieuse salle à manger, grande cuisine, électricité et bois, eau courante, WC, lavabos, séchoir à habits infrarouge.

Ce chalet est situé aux Rasses (arrêt postal) à proximité du télésiège. Prix très intéressant.

S'adresser au Ski-Club Yverdon, case 326 ou téléphone 2 40 44.

Rapport des commissions

Société vaudoise et romande de secours mutuels Collectivité SPV

Exercice 1963 : un déficit

Si le résultat de 1962 avait fait apparaître un excédent de recettes de Fr. 2 465.85, celui de 1963 révèle un excédent de dépenses de Fr. 11 087.80. L'explication de cette différence est simple : les frais médicaux et pharmaceutiques ont passé de Fr. 173 393.90 à 191 097.90, en augmentation de Fr. 18 000.—.

Augmentation des frais de maladie et médecine de groupe

Les frais de maladie augmentent, en Suisse comme partout ailleurs. C'est l'évolution des techniques médicales qui en est la principale cause. Cette évolution est telle qu'aucun médecin ne peut plus travailler seul, sans l'aide de confrères et de laboratoires. Le nombre des examens et des analyses s'accroît. Pour reprendre l'expression d'un médecin, il y a un « gaspillage apparent de sécurité ». On cherche un peu partout un... remède à cette situation. En Angleterre comme en France, on voit de plus en plus 3 ou 4 médecins pratiquer leur art en groupe, constituer un petit centre médical et créer un secrétariat collectif qui se charge des travaux administratifs. Souhaitons que le corps médical de notre pays comprenne que le temps du médecin individualiste est dépassé. Il faut trouver des solutions nouvelles avant qu'il soit trop tard.

Et l'hospitalisation ?

Comme nous l'avons fréquemment répété dans ces colonnes, l'hospitalisation est peut-être le secteur le plus délicat de la médecine. Entendons par là que c'est lors d'une hospitalisation qu'on se rend compte de la disproportion qui existe entre les prestations de la Caisse et les frais qu'entraîne la dite hospitalisation. Une hospitalisation de dix jours, avec opération chirurgicale revient fréquemment à Fr. 700.—, 800.— et même Fr. 1000.— ce qui représente un coût de la journée qui oscille entre Fr. 70.— et Fr. 100.—. Nous parlons ici du séjour en chambre privée d'un établissement hospitalier ou en clinique. Que paie la Caisse, dans ces cas-là ? Pour la pension, elle verse Fr. 2.50 par jour (alors que le coût journalier ascende ordinairement à Fr. 20.— environ). Elle paie ensuite les prestations, selon le tarif médical cantonal, salle d'opération, narcose, taxe opératoire, etc. L'ensemble de ces prestations représente environ Fr. 15.— par jour. Le simple calcul de la différence entre les Fr. 70.— par jour et les Fr. 15.— versés par la Caisse démontre la nécessité de s'assurer complémentairement. En chambre commune, l'adjonction de Fr. 10.— complémentaire suffit. En chambre privée, il faut, et c'est un minimum, assurer une indemnité complémentaire d'hospitalisation de Fr. 30.—. Et nous pouvons certifier que, dans la plupart des cas, ce complément, ajouté aux prestations ordinaires, ne suffit pas à couvrir tous les frais.

L'assurance complémentaire de Fr. 30.— par jour en cas d'hospitalisation coûte Fr. 6.— par mois (en cat. C. maladie et accidents) et Fr. 4.50 (en cat. D maladie seule). Que chacun se hâte de demander, par simple carte postale, une formule de modification d'assurance au soussigné. Il existe également un autre mode d'assu-

rance qui consiste à assurer la différence entre le montant des honoraires médicaux et le montant des prestations statutaires calculées au tarif. C'est la catégorie d'assurance dénommée NO. La prime par tranche de Fr. 100.— est de Fr. 1.— par mois en cat. C et de Fr. 0.60 en cat. D.

L'année 1964 a été, dans la vie de la SVSM, une année importante par la mise en place d'un parc électronique. Toute mécanisation et centralisation ne va pas sans difficultés et retards. Nous remercions nos collègues de leur patience (parfois durement mise à l'épreuve !) Nous avons bon espoir de voir la situation se clarifier complètement en 1965.

Fernand Petit.

« Ecolier romand » - « Le crapaud à lunettes »

Après quatre ans de bons et loyaux services, l'« Ecolier romand » a cessé de paraître. Le roi est mort : vive le roi !

Merci à tous ceux, et surtout à toutes celles, qui se penchèrent sur lui, le rendirent toujours plus vivant et plus sympathique. Nous pensons particulièrement aux deux dernières rédactrices, Mmes Simone Cuendet et Andrée Schlemmer, qui ont bien mérité des écoliers romands pour les qualités d'imagination dont elles firent preuve sans cesse, et pour le talent qu'elles avaient de faire beaucoup de choses avec peu d'argent !

Mais il fallait changer la formule, car la majorité de nos écoliers ne sont plus des lecteurs à la mode de jadis. Pour les atteindre, il faut se mettre au goût du jour. C'est ce que va tenter le nouveau journal « Le crapaud à lunettes ». Rédacteur : M. André Jobin, journaliste professionnel depuis plusieurs années, ancien rédacteur du « Pays » de Porrentruy, du « Journal de Montreux », et collaborateur très apprécié à « Construire ».

Chacun sait que les abonnements dépassent actuellement les 10 000. En édition, c'est à cette cote que commence une santé qui permet de tout espérer. Signalons — et répétons — les deux grandes innovations du « Crapaud » : être hebdomadaire, et parvenir directement au domicile de l'écolier. Pour quelques semaines encore, les anciens abonnés seront servis par les maîtres ; hélas ; certains d'entre nous n'ont aucune idée de la ponctualité qu'il faut pour faire un bon facteur !

Insistons sur le prix du « Crapaud » : il revient à 25 centimes le numéro. C'est vraiment minime. Un petit coup d'œil sur la concurrence vous persuadera que ce prix est vraiment intéressant.

Les premiers numéros nous permettent de constater que les objectifs du rédacteur et du Conseil de rédaction ont été atteints, à savoir : « Créer un hebdomadaire qui suive d'une certaine façon l'actualité ; un journal qui doit plaire, distraire, ouvrir des horizons, stimuler l'activité de l'enfant par des jeux et des bricolages, éveiller sa curiosité naturelle par le reportage national et international, parler à son imagination en publiant des contes, des nouvelles, quelques récits, stimuler son besoin d'expression, et permettre à ses dons naturels de se révéler ; l'inviter à collaborer à la rédaction du journal. »

Et c'est un crapaud qui ne dort pas l'hiver : vous allez voir !

« Cadet Roussel »

« Cadet Roussel » a la chance de garder sa directrice, Mme Simone Cuendet. Incontestablement, ce journal a du succès et répond à un besoin : tel concours de coloriage-découpage, comme le concours des canards, a soulevé l'enthousiasme de 1500 abonnés. C'est admirable

Des plaintes parviennent régulièrement : ce journal est trop « minçolet » ; il faudrait doubler le nombre des pages...

Bien sûr ! Et les finances ? — Il ne faut pas perdre de vue que les jeunes abonnés sont souvent de petits lecteurs, qu'ils ne demandent qu'un peu de joie, une distraction, et non beaucoup de pages imprimées. La rédactrice, qui met tout son cœur à son travail, et que nous devons remercier et féliciter, sent tout cela mieux que quiconque quand elle dit : « Il faut peu, mais il faut bien... et pas trop peu quand même ! Car, comme l'a dit une petite Corinne : C'est pas un journal, il est fini dès qu'on l'a ouvert ! »

Alors espérons que nous finirons par avoir un vrai journal dont on puisse tourner les pages !

En attendant, n'oublions pas que le prix de l'abonnement à « Cadet Roussel » (2 fr. 50) est un grand avantage pour la diffusion du journal.

Gaston Falconnier.

Œuvre suisse des Lectures pour la jeunesse

Dans l'« Educateur » du 23 octobre, la plume d'un mystérieux Dr W.K. a donné un compte rendu détaillé de l'activité de l'OSL. Nous jugeons donc inutile de répéter aujourd'hui les mêmes renseignements.

Concernant la vente en Suisse romande, nous croyons savoir qu'il y a un fléchissement. Est-ce à cause des six mois d'Exposition nationale ? Peut-être. Est-ce à cause du « Crapaud à lunettes » ? Mais là, il vous dirait qu'il n'en croit pas ses yeux car, à son âge — trois mois — on n'a pas la patte bien longue.

Côté chiffres, et il faut croire les chiffres, on fait de curieuses remarques. Dans telles communes citadines importantes, on a atteint la superbe moyenne de 28 brochures vendues en classe (y compris le degré supérieur, réputé client médiocre). Par contre, certains grands collèges de la capitale n'ont rien vendu, ou presque rien. Tout de même, chers collègues ! ces brochures, tant par leurs textes que par leurs illustrations, méritent mieux que ces îlots d'indifférence ! Quelques tuyaux pour l'organisation d'une vente aideraient certainement les responsables, car avouons qu'atteindre et servir 500 clients possibles... sans l'aide d'une vitrine, sans tenir boutique ouverte, est un art qui demande beaucoup de sueur.

Pour conclure, reconnaissions que l'OSL fait partie de notre école. Elle est tellement à nous qu'on ne s'en aperçoit même plus. Il n'y a derrière elle aucune « combine » d'argent, ni aucun accent étranger :

N'est-ce pas une excellente raison pour se dévouer un peu, ou toujours davantage, pour que la réussite indéniable de cette œuvre aille en s'amplifiant ?...

Gaston Falconnier.

Ecole Pestalozzi, Echichens

Une fois de plus, comme chaque année, nous avons pu lire le substantiel et dynamique rapport de l'Ecole Pestalozzi. Il témoigne de la conscience et du dévouement avec lesquels M. le directeur Jacques Besson dirige la barque de l'Ecole Pestalozzi.

Cette année, les problèmes pédagogiques ont particulièrement la vedette, avec comme corollaire les problèmes d'organisation et de locaux. Il faut prévoir et préparer l'avenir, non pour faire du nouveau à tout prix, mais pour donner aux enfants d'Echichens ce qui leur manque, et travailler à leur éducation dans les meilleures conditions possibles.

Merci à M. et Mme Besson et à tous leurs collaborateurs pour leur travail efficace.

Merci à vous tous, chers collègues, qui appuyez cette œuvre d'éducation.

Louis Duckert.

Commission consultative pédagogique de l'enseignement primaire

Notre commission n'a pas été consultée en 1964, souhaitons qu'elle le soit en 1965.

Benj. Jotterand.

Rapport du délégué SPV à la Commission cantonale du cinéma scolaire

La Commission cantonale du cinéma scolaire a connu durant 1964 une vive activité. D'une part, elle a continué de participer aux séances de visionnement et de choix des films proposés à l'achat pour la Centrale scolaire à Berne, de même que ceux de l'Ecran des Jeunes, dont la collection comprendra des bandes sonores accompagnées de fiches rédigées par les membres de la commission. Ces dernières seront certainement appréciées par les groupements de jeunesse et autres associations similaires.

Il est heureux de souligner que les films d'enseignement proposés deviennent toujours plus nombreux ; leur qualité progresse, surtout les bandes provenant des centres de création étrangers. Toutefois, encore trop souvent, les membres des commissions cantonales sont dans l'obligation de se contenter de telle bande en attendant mieux.

D'autre part, notre second objectif fut l'organisation des cours de culture cinématographique dont le Département de l'instruction publique nous avait chargés. Ceux-ci se sont déroulés comme nous l'avions annoncé l'an passé : un cours central de deux jours à Lausanne et deux cours de deux jours décentralisés à Yverdon, Nyon, Montreux et Lausanne. Plusieurs séances plénières ou de la sous-commission ont été nécessaires pour la mise au point : choix de conférenciers, organisation du travail, etc. A ce propos, relevons que notre tâche a été grandement facilitée par M. M. Monnier, secrétaire général du département, que nous nous faisons un plaisir de remercier pour sa confiance, ses conseils judicieux, sa compréhension, et pour sa brillante et spirituelle introduction lors du cours central. Notre vive gratitude s'adresse également à M. P. Oguey, chef du Département de l'I.P., pour son appui si précieux.

Indiscutablement, ces cours furent un succès. La presse en a suffisamment parlé, et en de larges extraits très favorables, pour que nous n'y revenions pas en détail. Toutefois nous aimerais préciser quelques points. Notre dernier rapport de l'an passé se terminait par l'espérance que ces cours de culture cinématographique rencontreraient une certaine audience auprès du Corps enseignant tant secondaire que primaire. Eh

bien, sans aucun doute, le succès a largement dépassé les prévisions les plus optimistes. Ce ne sont pas moins de 350 professeurs, instituteurs et institutrices qui y ont participé. L'affluence fut telle qu'il fallut modifier les horaires prévus pour les cours décentralisés, afin que les congés accordés ne perturbent pas trop la tenue des classes. Ces journées furent suivies avec un vif intérêt par plusieurs délégués des cantons voisins.

C'est donc tout à l'honneur des membres du Corps enseignant secondaire, professionnel et primaire, qui ont ainsi prouvé que leur curiosité intellectuelle est en éveil dans notre monde moderne, et qu'ils ne demandent pas mieux que d'utiliser de nouveaux moyens d'enseignement. D'aucuns y venaient peut-être avec un certain scepticisme ou ironie... Qu'allait-on faire dans le premier cours officiel de ce genre ? Là, nous croyons être les interprètes de tous les participants en affirmant que ce fut une véritable révélation, tant par les brillantes personnalités des conférenciers que par la richesse des exposés.

Le cours central à Lausanne, donné dans la magnifique salle de Béthusy, avait pour but tout d'abord d'intégrer le cinéma dans les moyens audio-visuels. M. Vallet, professeur de littérature et de philosophie à St-Etienne, secrétaire de Film et Jeunesse, autant brillant théoricien que praticien, le fit en une synthèse d'une telle richesse pédagogique, qu'en raison de sa qualité, son texte enregistré fut publié dans une brochure éditée par le département, puis distribuée à chacun. Sous le titre « L'image et le son dans la pédagogie contemporaine », il présenta en un magistral raccourci l'évolution de l'image et du son, des temps préhistoriques à nos jours. Les éléments : mot, son, image, qui s'étaient dissociés, se retrouvent aujourd'hui réunis dans l'art cinématographique. Puis il entretint longuement les participants de ses expériences pédagogiques à St-Etienne. Cette remarquable mise au point, qui venait à son heure, mit d'accord tous les spécialistes qui allaient opposer projection fixe, cinéma, ou autre moyen audio-visuel. Quelle magnifique leçon de pédagogie (et de simplicité) de la part de cette éminente personnalité.

Les expériences faites dans notre canton au niveau gymnasial, secondaire et primaire permirent de confronter des résultats très intéressants et prouvaient que le problème de l'initiation au cinéma avait déjà été sérieusement étudié par plusieurs collègues. Il appartenait à M. F. Buache, directeur de la Cinémathèque suisse, de clôturer ce cours central par la présentation d'une sélection de films de tous genres.

Avec les 2e et 3e cours décentralisés à Yverdon, Montreux, Nyon et Lausanne, les participants pénétrèrent plus avant, d'une part dans la technique et l'histoire du cinéma, et d'autre part dans les possibilités pratiques d'utilisation pédagogique. Dans le premier domaine, les organisateurs se devaient de faire appel à la large compétence de M. F. Buache qui, en des exposés incisifs et condensés, présenta de main de maître l'histoire du cinéma, ainsi que les caractéristiques des diverses écoles du 7e art, illustrées par de nombreux extraits de bandes de la cinémathèque.

M. P. Glardon, chargé de cours d'initiation au cinéma, fut un remarquable analyste du langage cinématographique, et présenta les moyens d'en enseigner les rudiments par l'image arrêtée et l'image en mouvement. Plusieurs expériences pratiques avec des classes de divers degrés intellectuels furent présentés avec bonheur par MM. Golay, professeur à l'Ecole normale,

Genton, maître supérieur à Montreux, et M. Ph. Zweissig, chargé de cours de culture cinématographique au collège de Béthusy. Ces démonstrations furent le couronnement de ces cours, et provoquèrent de manière incontestable les possibilités fructueuses de l'initiation cinématographique. Qui a entendu M. Ph. Zweissig dans son saisissant exposé sur la façon de conduire un ciné-débat ne doutera plus de la nécessité de cette culture ! Et ce distingué conférencier a démontré qu'il n'était pas nécessaire d'être un technicien complet pour diriger un ciné-débat ; mais qu'au contraire il fallait laisser une plus large part aux qualités humaines du pédagogue : contact du maître avec ses élèves, respect de l'opinion de ceux-ci, conduite logique et précise de la discussion.

En résumé, ces 6 journées furent pleinement mises à profit, et tous les participants se sont certainement enrichis d'un précieux bagage et de contacts fructueux. M. Rostan, le dévoué président de la commission, clôtra en précisant les intentions du département : organisation de groupes de collègues dans toutes les régions du canton, qui seront chargés de cette initiation, cours annuel de présentation de films ou autres, nécessaires pour rester au courant de l'actualité, constitution de matériel d'enseignement : fiches, questionnaires, diapositives, films fixes, à disposition à la Centrale scolaire de documentation, et, enfin, étude de la création d'un poste cantonal de professeur de l'utilisation des moyens audio-visuels, qui coordonnerait ainsi tous les efforts dans le canton. Il en sera d'ailleurs question dans la réponse à la motion Jaccottet au Grand Conseil, lors de sa session de février.

En conclusion, on peut affirmer que le canton de Vaud a fait œuvre de pionnier dans ce domaine.

R. Pécoud.

Rapport « Les Mûriers »

Ce serait trahir les soucis des responsables des Mûriers que de dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Une institution qui accueille une quarantaine de fillettes doit suivre l'évolution que réclament les méthodes éducatives nouvelles.

Mais que de problèmes se posent ?

Le plus important est celui des constructions futures. Selon mon précédent rapport, elles devaient débuter cet automne. Hélas, il manque encore, à cet effet, des décisions cantonales !

Ce problème des constructions entraîne évidemment un problème de personnel, un d'ambiance, un de réorganisation complète comme le désire le Service de l'enfance.

Cependant, relevons que l'instabilité caractérielle des fillettes s'est nettement améliorée par le renouveau donné au programme scolaire et aux activités manuelles.

« Les Mûriers » subissent donc actuellement une lente métamorphose, pénible peut-être, mais riche en promesses.

Que M. et Mme Auberson, directeur, soient remerciés pour leur travail consciencieux et pour leur dévouement. Notre reconnaissance va aussi à Mme Haldimann, présidente dynamique.

Enfin, « Les Mûriers » disent leur gratitude à tous ceux qui ont œuvré à la collecte qu'ils partagent avec l'Ecole Pestalozzi d'Echichens.

Françoise Waridel.

Croix-Rouge de la jeunesse - Rapport 1964

1. Structure

Durant l'année, l'organisation de la C.R.J. s'est modifiée dans le canton. Si la S.P.V. a eu le mérite de la protéger à ses débuts, la C.R.J. dépasse désormais le cadre de nos écoles. C'est l'occasion de remercier notre comité et les fondateurs de la C.R.J. d'avoir su la défendre et montrer son utilité, sa nécessité. Nos remerciements vont tout particulièrement à R. Joost et B. Dubosson, nos collègues et vétérans, de leur activité quotidienne et de leur conviction inébranlable.

La C.R.J. n'étant plus l'affaire de nos écoles seulement et le souci de la S.P.V., il importait de créer un Bureau vaudois, en contact direct avec le Secrétariat romand de Genève, puis avec la Croix-Rouge Suisse et son secrétariat central à Berne. (Toute C.R.J. dépend de la Société nationale). Notre collègue Joost assume la direction de ce bureau. Il est ainsi plus à l'aise pour suivre et coordonner l'activité et les efforts de tous ceux qui se soucient de la C.R.J. dans notre canton : Département, S.P.V., S.V.M.S., Association vaudoise des maîtres de gymnastique, Union suisse pour la protection des civils (section vaudoise), Direction des Ecoles de Lausanne, C.R. suisse (section de Lausanne), Association cantonale vaudoise des samaritains, Eclaireurs vaudois, Ecole complémentaire professionnelle. Les délégués de chacune de ces institutions et le directeur du Bureau vaudois constituent le Comité vaudois de la C.R.J., fort de 11 membres.

Votre commission se préoccupe de toute l'activité au sein de nos classes seulement, cela pour répondre à un voeu émis précédemment. Elle a dû accepter la démission de MM. Genillard et Dubosson, à qui nous adressons encore nos remerciements. M. R. Joost, directeur du Bureau vaudois, a estimé de son devoir de ne plus faire partie de la commission. Tout en nous inclinant devant les raisons qu'il invoque, nous lui disons aussi nos remerciements teintés de regret, dans l'espoir que les liens rattachant la commission et la S.P.V. au nouveau bureau soient des plus fermes.

La commission est constituée comme suit : Mlle J. Monod, MM. L. Sauer, P. Lugrin, J.-D. Christinat, R. Mégevand, J. Petitpierre, H. Duboux, le rapporteur soussigné, qui fonctionne comme délégué au comité C.R.J. vaudois. J. Planche est désormais responsable de la commission A.V.M.G.

2. Activité 1964

Campagne nationale « car pour handicapés »

Elle est la suite naturelle des fêtes du Centenaire. La C.R.J. a tenu à montrer sa vitalité et qu'elle est consciente des principes qui l'inspirent. A l'exemple de ce qui se fait dans d'autres pays, elle a tenu à sortir les handicapés de leur claustration forcée, à faire construire un car qui leur est spécialement destiné. Nous remercions les PTT de toute leur compréhension, de leur appui désintéressé. Nous remercions une fois de plus les jeunes donateurs qui ont montré de l'initiative et de l'ingéniosité pour récolter à ce jour la somme de 531 000 francs, plus d'un demi-million ! Notre canton, en tenant compte des versements des collèges secondaires, a fourni 20 000 francs.

Echanges

- a) Albums échangés 110
- b) Bandes magnétiques 3
- c) Messages 130

Ces chiffres sont très approximatifs. Souhaitons que ces échanges se fassent par l'intermédiaire du bureau, afin que ce dernier puisse en mesurer l'importance, les faciliter aussi, et en prendre la responsabilité. A ce titre, mentionnons les rapports étroits de quelques classes avec David Mafuta, un jeune congolais de la C.R.J. en stage à Genève. Citons aussi la visite de diverses classes vaudoises par M. Pierre Niamweogho, inspecteur scolaire adjoint en Haute-Volta. Merci à nos autorités scolaires de leur obligeance.

Vacances

a) A Stuttgart : 34 Vaudois. De manière à satisfaire aux demandes de notre canton, la commission s'est mise en rapport avec une école privée d'Allemagne, d'entente avec la C.R. de Stuttgart. Elle poursuivra son effort dans ce sens.

b) Camp d'Oberschefflenz : 10 Vaudois. Les participants étaient moins nombreux, du fait qu'ils rentraient alors que l'école avait déjà recommencé chez nous. La préparation au camp peut être améliorée.

c) A Degersheim (St-Gall), les vacances ne coïncident pas en automne avec celles du canton. D'entente avec les autorités scolaires et la C.R.J. de St-Gall, les trois classes supérieures de l'Ecole des Croix-Rouges (Lausanne) ont accueilli 12 élèves (3×4) de Degersheim pendant une semaine de leurs vacances. 13 Vaudois (l'un d'eux étant l'invité de notre collègue de Degersheim) ont passé, à leur tour, une semaine à l'école secondaire de Degersheim. Expérience intéressante, enrichissante. Expérience à poursuivre et à étendre. Le contact entre les 2 groupes subsiste. Merci aux autorités scolaires de Lausanne et aux autorités de St-Gall de leur générosité... réciproque. Chacun des St-Gallois à reçu un livre sur Lausanne ; chaque Lauannois un livre sur le canton si multiple de St-Gall. Cela pour le tangible. Ajoutez-y l'hospitalité et la cordialité de la Suisse orientale, une réception officielle par le vice-président du Grand Conseil saint-gallois, une collation, la visite de la ville, l'ascension du Säntis. Le président et le vice-président des élèves lausannois eurent à cœur de prendre la parole.

Faut-il mettre cet essai au compte de l'un de nos principes, celui qui œuvre au rapprochement des peuples ? Pour sa part, St-Gall le plaça sous le signe de l'Exposition nationale.

Merci aux convoyeurs de ces échanges : Mme Lugrin, MM. Ruffetta, Lugrin, Mégevand et Menthonnex. Merci à M. Joost, directeur du bureau, de tous ses encouragements, même financiers.

Mentionnons encore la participation de notre collègue J. Petitpierre au centre international d'études pour leaders de la C.R.J. à Barnett-Hill (Angleterre).

Education à l'entraide

Nombre de classes ont une activité, toute locale forcément et difficilement contrôlable (aide aux vieillards, aux malades, aux handicapés, aux isolés, etc.). Le Bureau vaudois ne signale pas moins de 1079 exemples. C'est pourtant dans ce domaine que nous pouvons faire davantage, comme c'est le cas dans d'autres pays.

Vestiaire

Les appels du bureau, publiés dans le Bulletin, ont été entendus. 15 envois, soit environ 300 kg d'habits et 3000 m² pour couvertures (donc 25 couvertures). Distribution à environ 400 enfants. Le vestiaire est ou-

vert le premier mercredi du mois : Palud 7, Lausanne. Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau vaudois C.R.J., R. Joost, chemin du Platane 1, Prilly. Téléphone 24 60 00.

Aigle - Herbillon

A elle seule, cette initiative mériterait un compte-rendu. Si elle déborde le cadre de l'activité de la C.R.J., notre collègue J-D. Christinat n'en est pas moins un des responsables, la C.R.J. lui offrant toutes les facilités dont elle dispose. Disons-lui ici nos félicitations chaleureuses, en nous excusant de ramener son entreprise à des chiffres : 26 classes sont en correspondances. J-D. Christinat a assuré l'envoi de 26 caisses de matériel scolaire.

Mimosa

La vente dans notre canton a produit la somme de 80 135,90 frs. Y ont participé 161 classes. Le but, c'est l'échange de vacances mer - montagne. En France, des enfants de Cannes en bénéficient. Nous comptons sur la collaboration de la Chaîne du Bonheur (radio). Une ristourne de 50 % environ est attribuée par la Croix-Rouge aux classes qui ont participé à la vente et qui peuvent justifier de l'emploi de la subvention pour une activité C.R.J.

Sauvetage nautique

395 élèves primaires et secondaires se sont inscrits. Toutes les inscriptions ne purent être retenues. 114 élèves ont obtenu le brevet à la suite de l'examen final auquel assistait un délégué de la commission. Le rapporteur peut témoigner du sérieux de l'examen où il fut envoyé.

Les cours ont été donnés dans de bonnes conditions à Lausanne (Montchoisy et piscine de l'Expo), à Nyon, Penthaz, Villeneuve et Yverdon. Les sections SPV intéressées ont versés un montant de 140 frs en faveur des cours. Qu'elles en soient remerciées.

Premiers secours

Les cours se sont multipliés cette année et ont eu lieu à Lausanne, Yverdon, St-Cergue, Leysin, Henniez, Prilly, Yvonand, soit dans 16 classes primaires, supérieures, ménagères et d'orientation professionnelle. C'est dire que ces cours répondent à un intérêt des enfants et à une nécessité de chaque jour. Plusieurs samaritains et samaritaines se sont préparés à cette nouvelle tâche qu'ils accomplissent avec un enthousiasme dont nous leur sommes reconnaissants. Le Bureau vaudois, soit son directeur, se préoccupe du programme comme de la préparation des moniteurs. S'annoncer à temps si l'on veut un cours dans sa classe (en avril déjà).

Edition de la Croix-Rouge Suisse

« Dunant parmi nous ». Si l'ouvrage est édité par notre Croix-Rouge nationale, il porte aussi le nom de la Croix-Rouge jeunesse. Le rapporteur comme l'auteur y voient une offrande de cette dernière à son aînée, en ces deux ans du centenaire (1863-1964). L'auteur étant membre de la commission, c'est à celle-ci tout comme au secrétaire romand de Genève que revient le mérite de l'initiative : restituer le visage bouleversant de Dunant. L'ouvrage a été distribué dans toutes les classes de 8e année pour être lu, étudié peut-être. Mis en bibliothèque, il doit être à la disposition des élèves. Il est désormais en vente au prix de 4,50 frs.

Diffusion

Le Bureau vaudois a distribué la nouvelle affiche de la C.R.J., des programmes d'activité, la BT no 563 « La Croix-Rouge » de notre collègue Ed. Cachemaille, des cartes de membres C.R.J. et des insignes. Il a fait imprimer des attestations de « Jeunes Secouristes ». Mentionnons encore les échanges de timbres-poste. Les jeunes philatélistes reçoivent des timbres étrangers et un album en blanc. Ont été distribués 25 pharmacies scolaires au prix de 25 frs. Ont été prêtés 23 films (16 mm) sur la Croix-Rouge et 7 fois une série de clichés avec causerie « Un homme et son idée ».

Conclusion

Après avoir remercié tant d'hommes de bonne volonté, qu'il me soit permis d'adresser un dernier merci au Comité central de toute sa compréhension et de sa cordialité, et nos salutations à tous les collègues qui, si peu soit-il, animent leur classe par l'esprit de la C.R.J.

Louis Germond.

Rapport des délégués à la Caisse de pension de l'Etat de Vaud

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler succinctement, au début de ce rapport, l'organisation de la Caisse :

Un Conseil d'administration, formé de 5 membres, a de lourdes responsabilités, entre autres : placements des fonds, achats et constructions d'immeubles pour assurer une rentabilité optimum.

L'Assemblée des délégués, — 30 membres — 15 désignés par l'Etat et 15 présentés par les associations du personnel.

La gérance de la Caisse est confiée à la Caisse cantonale des Retraites populaires.

Les comptes et le rapport de gestion annuels sont soumis à une fiduciaire pour contrôle, puis au Conseil d'Etat, enfin à l'Assemblée des délégués, pour information et consultation.

Au début de l'année 1964 a eu lieu le renouvellement partiel des délégués ; ils sont désignés pour 4 ans ; ce mandat peut être renouvelé 2 fois, ce qui fait un maximum de 12 années. Notre collègue, André Nicole (Vevey), arrivait précisément au terme de son mandat. Il a été remplacé par notre secrétaire général SPV, André Rochat ; il faut tout de suite ajouter qu'André Rochat a, dans la même séance, été proposé par l'assemblée des délégués comme membre du Conseil d'administration ; proposition approuvée et ratifiée par le Conseil d'Etat. Cette flatteuse élection remonte à février 1964 déjà ; néanmoins, il n'est pas trop tard pour féliciter notre collègue. Ce choix est pleinement justifié : chacun connaît ses multiples compétences en matière administrative et financière notamment.

C'est aussi le moment d'exprimer nos remerciements à MM. Post et Freymond, parvenus au terme de leur mandat au Conseil de la Caisse. Ils ont œuvré, dès le début, de manière assidue, efficace et souriante, ce qui n'est pas toujours facile. M. Post devient conseiller technique à la Caisse dès 1964 ; cela est très heureux ; il saura faire profiter cette institution de ses compétences nombreuses et de sa riche expérience.

Notre collègue, André Nicole, a droit à notre vive gratitude ; il a été un délégué conscientieux et averti pendant une douzaine d'années. Il a pris sa tâche très à cœur, épulchiant les comptes, défendant notre corporation avec un courage soutenu et une clairvoyance jamais en défaut.

Situation générale de la CPEV. Le rapport de gestion de 1963, paru en novembre 1964, résume la situation générale en ces termes : « La Caisse des pensions de l'Etat de Vaud s'est parfaitement adaptée au changement de régime financier introduit en 1960. La situation générale est favorable et l'augmentation constatée depuis plus d'un an sur le taux de l'intérêt ne peut qu'entraîner d'heureuses répercussions, le placement des fonds ne posant plus aucun problème, à part celui du choix des investissements et le rendement étant sensiblement supérieur au taux technique. » Le rendement moyen de l'ensemble des placements s'est élevé à 3,72 % ; le taux technique est de 3 1/2 %.

« Un point important du placement des capitaux est la répartition judicieuse du double point de vue du rendement et de la sécurité entre les diverses formes d'investissement : valeurs mobilières, crédits hypothécaires ou de construction, achat ou construction directe d'immeubles. »

Voici la répartition des divers placements, en %, pour 1963 :

	Taux de répartition	Taux de rendement
Immeubles	25,4 %	4,194 %
Créances hypothécaires	54,3 %	3,725 %
Valeurs mobilières	17,6 %	3,350 %
Crédits de construction	1,1 %	3,738 %
Divers	2,5 %	0,954 %
	100 %	3,716 %

Divers

Départ en cours de mois : « Lorsqu'un assuré cesse ses fonctions au milieu d'un mois et n'a droit à son traitement que pour la moitié du mois, les contributions à la Caisse sont perçues sur cette demi-mensualité ; en revanche, dès le 15 du mois, il a droit à une demi-mensualité de sa pension de retraite. »

Statistique : La Caisse assurait, en 1963, 5634 personnes (qui payaient environ 8 millions de francs de cotisations) et versait pour un peu plus de 13 millions de rentes à 2336 personnes.

Le « Bulletin d'information » de la SPV, No 4, de novembre 1964, relate, dans son paragraphe relatif à la Caisse de pensions, quelques problèmes étudiés présentement par le Département des finances :

a) le relèvement du supplément temporaire et son indexation. — Ce supplément, prévu par la loi revisée de 1960, pour atténuer le creux entre le dernier traitement et le montant formé à 65 ans par la retraite plus l'AVS, est de 1800 francs, montant identique pour toutes les catégories de fonctionnaires. Rappelons que ce supplément est acquis par une prolongation de service de 12 mois pour ceux qui quittent avant 60 ans ; ceci touche particulièrement le Corps enseignant primaire.

1800 francs, c'est peu évidemment ; une revalorisation, d'abord, semble s'imposer ; l'indexation, ensuite, serait judicieuse dans une période où l'indice du coût de la vie monte, monte...

b) augmentation de la rente de veuve. — Cette rente est de 50 % de celle de son époux mais pour diverses raisons — la veuve conserve son appartement, entre autres — un taux plus élevé serait le bienvenu.

c) l'assurance de l'allocation de ménage. — Celle-ci, fixée à 900 francs actuellement, n'est pas incorporée au traitement assuré ; cela a pour conséquence d'accroître l'écart entre le dernier traitement et la retraite. Cette différence serait encore plus grande, si cette allocation venait à être augmentée. (Voir B.I., No 4, 1re page, No 2).

d) L'assurance du traitement à 100 % au lieu de 90 %. Cela serait très heureux pour les bénéficiaires, mais évidemment très coûteux pour la Caisse. Chacun sait que le traitement assuré ou cotisant est le 90 % du traitement de base et des allocations complémentaires ; la retraite maxima est le 60 % de ce 90 %, soit le 54 % du traitement de célibataire ; cela ferait encore bien moins si l'allocation de ménage augmenterait.

Pour conclure, on se rend compte qu'il y a en permanence des problèmes qui se posent : améliorations, adaptations. Puisent ces divers projets aboutir pour satisfaire le plus grand nombre, voilà ce qu'il faut souhaiter et à quoi il faut travailler.

Ivan Lador.

Rapport sur l'activité de la Commission locale des émissions radioscolaires de Lausanne, année 1964

On ne saurait trop insister sur le fait que les moyens sonores ne constituent qu'un auxiliaire — auxiliaire efficace mais auxiliaire néanmoins — et qu'ils ne peuvent en aucun cas remplacer le maître.

C'est par sa puissance évocatrice beaucoup plus que par ses qualités de « rendu » minutieusement réaliste que la radio réussit à s'imposer. Elle propose à la classe une représentation incomplète que le maître doit compléter par une documentation visuelle de compensation.

Le rôle du maître ne se limite donc pas uniquement à répondre à des questions, il doit harmoniser l'apport de ce « son étranger » aux courants d'intérêt d'une classe qu'il connaît bien.

Activité de la commission

Les membres de la Commission locale de Lausanne se sont occupés, en une trentaine de séances, de l'élaboration du programme des émissions destinées à nos classes romandes, du choix des collaborateurs et de l'examen des manuscrits soumis, de l'adaptation du mode de présentation qui convient au sujet, de la critique des émissions, etc.

En septembre 1962, après le départ de M. A. Martin, président, M. M. Mayor a bien voulu reprendre la présidence par interim jusqu'à l'application des nouveaux statuts de la SRSS qui va entrer en vigueur en janvier 1965 ; nous le remercions vivement d'avoir accepté cette responsabilité et d'avoir dirigé avec distinction et compétence les travaux de la commission. M. J. Burdet, spécialiste en matière de musique, MM. W. Jeanneret, inspecteur scolaire à Neuchâtel, H. Besson, inspecteur scolaire, ont été extrêmement précieux ; ils sont en contact direct et permanent avec le Corps enseignant et les écoliers. La liaison, entre le studio de La Sallaz et la commission, est toujours assurée par M. Géo Blanc. Nul autre que lui, connaît mieux les possibilités de réalisation de la radio dans l'enseignement, grâce à sa formation pédagogique et à sa longue expérience dans le domaine de la radio. Nous le remercions très chaleureusement, ainsi que tous ses collaborateurs, pour le soin qu'ils apportent à la préparation et à la diffusion de nos émissions.

Programme

Quarante émissions ont été diffusées à l'intention de nos écoliers romands ; vingt de celles-là ont été préparées par les soins de la Commission locale de Lausanne. Ces émissions se répartissent de la façon suivante : 9 émissions consacrées à la musique ; 7 à la littérature ; 5 à la géographie ; 4 aux sciences ; 4 à des

biographies, dont deux de musiciens ; 3 à l'histoire ; 3 à des contes, et 3 documentaires.

Dans le « Cadre de la Communauté radiophonique des programmes de langue française », en 1961, et depuis lors chaque année, une émission a été organisée sur le thème suivant : « Le beau voyage ». En 1961, l'organisation incombait à la Suisse, en 1962 à la Belgique, en 1963 à la France, et en 1964, c'était de nouveau le tour de la SSR ; le studio de Lausanne a réalisé l'émission du « Beau voyage ». M. Géo Blanc a été chargé de la préparer ; l'Exposition nationale et certains éléments du folklore suisse fournissaient le sujet de cette émission.

Le concours a suscité 4467 réponses qui se décomposent comme suit : Suisse, 3559, France, 613, Belgique, 295. Les lauréats, soit 3 Français, trois Belges et six Suisses romands, ont tous participé au voyage de trois jours : Visite de l'E.N. avec utilisation des divers moyens de transport ; ils se sont rendus dans une ferme vaudoise du Jorat où ils ont participé à un repas en forêt. Le lendemain, voyage en bateau au Bouveret et visite du château de Chillon ; soirée passée dans le secteur des divertissements de l'E.N. ; le surlendemain, visite de la vieille ville de Lausanne. Les jeunes visiteurs ont semblé satisfaits de leur séjour.

Rapport d'écoute

La participation active des maîtres à nos émissions est indispensable, car nous n'avons qu'une ambition : offrir à nos classes un apport de qualité qui rend service et soit apprécié.

Encore une fois, nous recommandons instamment à tous ceux qui suivent les émissions de nous communiquer leur avis au moyen des « Fiches critiques » annexées aux « Feuillets de documentation ». Toutes les observations présentées sont étudiées avec attention, elles nous permettent, le cas échéant, de mieux répondre à l'avenir aux vœux du Corps enseignant ; nous les remercions d'avance de cette fructueuse collaboration.

Documentation

L'expérience démontre que les meilleurs éléments du Corps enseignant acceptent avec intérêt la radio à l'école, car ils se plaisent à l'utiliser pour enrichir leur enseignement.

Une émission radioscolaire n'est en fait qu'une des trois phases d'une leçon. La première est la préparation ; à cet effet, les maîtres disposent d'une documentation assez riche sur le thème traité : « Les Feuillets de documentation », « La Radio à l'école ». Après l'émission de la dernière phase : celle de l'exploitation (discussion, rédaction, dessins, etc). En effet, une émission bien conçue ne doit être qu'un prétexte pour susciter des élèves un effort personnel.

Ces « Feuillets de documentation » sont publiés par la Commission régionale des émissions radioscolaires de la Suisse romande. Ils sont destinés à faciliter l'indispensable préparation de l'écoute. Ils apportent une documentation dont la valeur reste permanente tant pour le Corps enseignant que pour les élèves.

A titre d'essai et pour répondre aux vœux exprimés par de nombreux instituteurs, les commissions locales ont précisé la destination de principe des diverses émissions. Bien entendu, ces renseignements n'ont cependant qu'une valeur indicatrice ; le maître reste le meilleur juge pour choisir les émissions paraissant convenir à sa classe.

Un certain nombre d'instituteurs ont posé la question suivante : « Pourquoi les Feuillets de documentation »,

ne sont-ils pas présentés sous la forme d'une brochure qui pourrait être conservée plus aisément par le maître ou les élèves ? Autrefois, ces « Feuillets » étaient donnés sous la forme d'une brochure, et c'est sur la demande de maîtres que nous avons abandonné cette présentation au profit de l'impression sur le recto seulement. Ce mode de faire permet aux élèves de coller dans leurs cahiers ces « Feuillets » sans avoir l'inconvénient de perdre les documents imprimés au verso de chaque feuille.

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire part de votre opinion à ce sujet.

Télévision scolaire

Il ne nous appartient pas de vous fournir des renseignements sur le travail de la Commission téléscolaire, puisque la SPR a un délégué permanent au sein de cette commission en la personne de M. Cornamusaz, instituteur à Pompaples.

L'unification des programmes de radio et de télévision scolaires doit être réalisée partout où les matières choisies s'y prêtent. Il convient pourtant que chacun des deux moyens arrive à déterminer, au sein de l'école, sa fonction pédagogique propre. La radio créant plutôt un milieu sonore fait appel au sens auditif, tandis que la télévision donnera en toutes occasions priorité à l'image.

Il est certain que les solutions d'unification ou plutôt de coordination entre la radio et la télévision ne se présentent pas toujours avec autant de simplicité. Il est donc nécessaire d'établir une liaison entre les Commissions radioscolaire et téléscolaire. Notre Commission locale de Lausanne est représentée au sein de la Commission téléscolaire par M. H. Besson, inspecteur scolaire.

Appareils récepteurs

L'« Action de radioscolaire suisse pour la remise d'appareils aux écoles des communes défavorisées » a permis encore durant cet exercice de distribuer un certain nombre de postes en faveur de nos classes : pour la Suisse romande, 18 récepteurs ont été livrés et installés, et 15 autres vont l'être encore avant la fin de l'année. Cette institution fait œuvre utile en permettant à des classes qui ont des ressources plus que modestes de recevoir un appareil ; nous l'en remercions infiniment.

Gratitude

Nous ne voudrions pas clore ce rapport sans remercier très vivement la Direction générale de la Société suisse de radiodiffusion et nos studios de Lausanne et de Genève qui fournissent les fonds nécessaires à l'organisation et à la réalisation de nos émissions.

Aux dirigeants des studios de Lausanne et de Genève va également notre profonde gratitude pour l'appui financier qu'ils nous accordent et pour leur bienveillance à mettre à notre disposition des techniciens et des artistes de valeur.

La nouvelle Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande a proposé, le 30 novembre 1964, M. J.-P. Méroz, actuellement directeur du studio de Lausanne, au poste de directeur de la Radio romande. Nous le félicitons très sincèrement de ce flatteur appel.

Enfin, un merci tout particulier aux instituteurs et aux institutrices qui veulent bien offrir des émissions à leurs élèves. Non seulement ils contribuent encore à former des auditeurs de demain capables d'écouter les programmes avec discernement.

Ernest Bignens.

Rapport de la Commission de la Centrale de documentation scolaire pour l'année 1964

L'événement marquant de l'année a été sans aucun doute la parution du nouveau catalogue ; sous une forme élégante et pratique, il groupe les matières d'une façon rationnelle ; les messages adressés au directeur, M. Edmond Rochat, comme aussi la sensible augmentation du nombre des prêts, montrent que ce nécessaire instrument de travail a rencontré la faveur du Corps enseignant.

Chaque année, la centrale élimine les objets usés ou démodés, et s'enrichit de collections nouvelles ; c'est un travail de contrôle et de prospection dont le directeur s'acquitte avec un plein succès, mais au prix d'un labeur qu'on imagine difficilement ; nous le prions de trouver ici l'expression de notre gratitude.

Notons au passage un projet que nous espérons réaliser l'an prochain : la mise en circulation de préparations pour la microscopie ; mais patience ! car l'établissement d'une première collection suppose un choix sévère et nécessite des recherches souvent malaisées.

Préposé au service des prêts, M. Charles Pasche réussit à faire face à un trafic toujours plus dense, malgré un service postal souvent insuffisant. Quant à M. Jean

Pache, il colle, répare, entoile et plastifie avec beaucoup d'adresse et de savoir-faire. Leur indispensable travail mérite un grand coup de chapeau.

M. Ernest Cavin, chef de service, a exprimé le vœu d'être déchargé de la présidence, mais reste membre de la commission, où chacun apprécie ses vues larges, sa collaboration et son appui. M. Hermann Rochat, inspecteur, dont chacun connaît le merveilleux sens pratique, présidera désormais la commission.

Les délégués SPV :
André Moret, Ogens J.-J. Desponds, Colombier

Rapport concernant la Commission disciplinaire

Néant.

G. Bovay, suppl.

Rapport du délégué à la Commission paritaire et au Comité de la fédération

Renvoyé à un numéro de janvier 1965, afin de me permettre de tenir compte du travail de décembre 1964.

Rob. Pasche.

genève

Faut-il revoir le plan d'études de l'école primaire genevoise ?

Commentaires relatifs à la motion No 2708 de M. Ferdinand Dominicé approuvé par le Comité mixte de l'UIG, et remis aux membres de la Commission du Grand Conseil.

La motion déposée sur le bureau du Grand Conseil le 6 mars 1964 invite le Conseil d'Etat « à faire entreprendre l'examen complet du plan d'études de l'enseignement primaire établi en 1957, aux fins :

- d'améliorer l'enseignement donné dans nos écoles primaires ;
- d'adapter les programmes aux exigences de ceux du nouveau cycle d'orientation ;
- de renforcer les bases mêmes de l'enseignement en vue d'améliorer le degré de préparation des élèves qui, ayant achevé leurs années de scolarité obligatoire, entreprennent un apprentissage ou poursuivent leurs études dans les degrés secondaires et supérieurs. »

Un premier examen de cette motion appelle les constatations suivantes :

- L'amélioration de l'enseignement a toujours été et reste l'objectif principal du Corps enseignant primaire. Jour après jour, année après année, maîtres et maîtresses ont le souci constant de perfectionner leur technique, de rendre leur enseignement plus assimilable aux écoliers, d'améliorer le rendement de leur travail.

Malgré cet effort, un grand nombre d'enfants ne réussissent pas à maîtriser d'une manière suffisante les notions qui leur sont enseignées. L'enquête me-

née en 1960 par le service de la recherche pédagogique montre que 40 % des élèves ne parviennent pas à suivre normalement la scolarité. Une augmentation brutale de la quantité des notions à enseigner ne ferait qu'aggraver cet état de chose.

- b) L'adaptation des programmes aux exigences de ceux du cycle d'orientation — pour autant que ceux-ci soient fixés d'une manière définitive, ce qui est loin d'être le cas — nous ramène à une erreur contre laquelle les psychologues et les pédagogues du monde entier tentent de lutter. Les programmes scolaires, s'ils sont déterminés en fonction d'un but final défini par la société, doivent avant tout être adaptés aux possibilités de l'enfant. C'est donc les programmes de l'enseignement secondaire qui seront adaptés à ce que l'enfant a pu acquérir à l'école primaire et non le contraire qui doit se produire, étant entendu que l'école primaire veillera à former ses élèves le plus complètement possible. Imagine-t-on que, pour gagner du temps, un architecte néglige les fondations d'un immeuble ?

Dans l'ouvrage de R. Dottrens, Education et démocratie (p. 106), nous lisons : « ... Dans n'importe quel genre d'activité, tout travail s'exécute d'après un plan et tout plan de travail est déterminé par un certain nombre de facteurs dont l'influence ou les effets sont objectivement considérés. »

Le chauffeur du camion de livraison voit son horaire fixé d'après l'importance des commandes à livrer, le trajet à parcourir, la vitesse moyenne de son véhicule.

A l'usine, on tient compte des aptitudes des ouvriers et des nécessités de la conduite des machines.

Le chef de bureau dicte au rythme que sa sténographe est capable de supporter et le paysan se garde bien d'accumuler les engrains dans l'idée d'activer la germination de ses semis. Partout — sauf

dans les écoles — la notion de possibilité passe avant celle d'exigence.»

Ce qui paraît évidence dans la vie courante est constamment nié lorsqu'il s'agit de l'école. Un plan d'étude construit de façon rationnelle doit être basé en premier lieu sur les capacités des élèves auxquels il est destiné.

- c) Q'entend-on par «... renforcement des bases mêmes de l'enseignement ?»

S'il s'agit de placer élèves et maîtres dans les meilleures conditions d'enseignement possible, de fournir à l'autorité scolaire les moyens financiers qui lui permettent de doter les classes d'un matériel et de manuels de valeur, de faire en sorte que chaque enfant, par une individualisation poussée de son travail, soit placé dans les conditions correspondant exactement à son développement, nous sommes pleinement d'accord.

Mais nous nous élevons avec la plus grande énergie contre une augmentation sans discernement de la quantité de matières à faire ingurgiter à l'enfant sous prétexte que dans tel ou tel canton ou pays, telle ou telle notion est enseignée plus tôt qu'à Genève. Un plan d'étude forme un tout qui doit être harmonieux, adapté aux capacités de l'ensemble des individus, axé sur le développement des virtualités de chaque enfant. Plus la masse des connaissances humaines enflé, plus l'école doit faire un tri impitoyable pour ne conserver que ce qui a une valeur formative. Dans un monde où tout est matière à compétition, nous n'envisageons nullement de revendiquer le titre de champions des têtes bien pleines.

Il fut un temps où l'individu pouvait subvenir à l'ensemble de ses besoins; la révolution industrielle amena la spécialisation et, avec cette spécialisation, le respect du spécialiste. Dans tous les domaines de la science, la place du connisseur, du technicien, n'est pas contestée. La formation de l'instituteur genevois, l'une des plus complètes de notre pays, en fait un véritable spécialiste, un technicien de l'instruction et de l'éducation.

Pas plus que l'instituteur ne se permettra de donner des conseils au mécanicien, à l'avocat ou au financier sur la façon d'accomplir son travail, il n'admettra que le mécanicien, l'avocat ou le financier, fort d'on ne sait quelle vertu omnisciente, intervienne arbitrairement et sans discernement dans l'élaboration des programmes scolaires.

«A chacun son métier et les vaches seront bien gardées», dit le proverbe. C'est en partie pour n'avoir pas su respecter cet adage que la collectivité a empêché l'école de se développer au même rythme que les autres secteurs de l'activité humaine. Il est grand temps que l'on se rende compte que, plus les conditions dans lesquelles travaille l'école — face à la trépidation de la vie moderne, à la démission des parents, au mouvement grandissant des populations — sont rendues difficiles, plus la tâche des enseignants exige de celui qui la pratique une formation et des compétences approfondies.

Examinons de plus près les griefs relevés contre notre école primaire genevoise :

Mécontentement des parents et des maîtres secondaires

Dans l'exposé des motifs qui accompagne la motion, on relève que de nombreux parents et maîtres secondaires ne sont pas satisfaits de l'enseignement primaire.

Les parents

Existe-t-il un endroit au monde où tous les parents soient satisfaits de l'enseignement donné à leurs enfants ? Nous affirmons que les parents mécontents sont, à Genève, une minorité. Ils se répartissent en deux catégories :

1. Ceux dont les enfants ont subi des échecs au cours de leur scolarité.

La modification des programmes souhaitée, en accélérant l'enseignement, augmentera forcément le nombre des échecs.

2. Ceux, généralement de milieu aisé, qui estiment que leur enfant perd son temps à l'école.

Il faudrait tout d'abord examiner si ce temps est réellement perdu. Souvent, l'enfant qui, placé dans des conditions favorables, a très vite appris à lire et dispose d'un bagage verbal relativement important, peut paraître particulièrement doué au départ mais se retrouve dans la norme lorsqu'on aborde des problèmes exigeant une certaine maturité d'esprit. De nombreuses études ont montré que le milieu socio-économique a une grande influence sur les résultats scolaires, tout particulièrement dans les premières années. L'école publique doit rester l'école de la masse. Tout en respectant les individualités, son rôle principal est de fournir à la totalité des enfants un enseignement qui leur convienne. Dans un pays démocratique comme le nôtre, l'école publique ne peut être réservée à une élite, cette manière de la concevoir irait à l'encontre des buts visés. Le pays manque de cadres. L'école a pour tâche essentielle de permettre à **chaque** enfant, quel que soit son milieu familial, de donner toute sa mesure.

Actuellement, un élève bien doué a, grâce aux dispenses d'âge, la possibilité de passer, avant l'âge normal, dans une classe supérieure. Cette disposition permet donc aux parents dont les enfants « s'ennuient » à l'école de les faire avancer plus rapidement. Ce processus doit certes être maintenu mais il est suffisant. Une accélération de l'enseignement aurait des résultats catastrophiques pour la majorité de nos élèves.

Les maîtres secondaires

Il est dans l'ordre normal des choses que ceux-ci adressent des reproches à l'école primaire. C'est un des traits les plus humains que de rejeter la faute sur autrui. L'université dénonce la formation insuffisante acquise dans les établissements secondaires, l'enseignement secondaire accuse à son tour l'école primaire de lui envoyer des élèves mal préparés.

Constatons simplement que la critique est moins vive quand, à quelque ordre d'enseignement qu'il appartienne, le maître a eu l'occasion de pratiquer sa profession dans un degré inférieur auparavant ! (à suivre)

R. Hutin.

Mea Culpa

Je regrette amèrement d'avoir été si peu clair et si mal compris lors de mon intervention à l'assemblée générale du 4 novembre et à la séance des délégations du 27 novembre.

Comme nous n'étions pas encore fixés sur les modalités du rappel pour 1965, j'ai imprudemment cité comme exemple de rappel énorme allant jusqu'à 360% de l'aug-

mentation, le cas d'un instituteur âgé de 40 ans ayant 20 ans de service nommé au poste d'inspecteur ; j'ai aussi fait allusion aux fonctionnaires de 55 ans qui, pour assurer leur augmentation sans causer de déficit à la CIA, devraient aussi subir un important rappel, et tout cela pour expliquer que la retenue de 77,42 % était un moindre mal. De là à dire que tout le monde subirait un rappel de 360 % il n'y avait qu'un pas que des collègues naïfs ont franchi avec une aisance dont je suis le premier étonné.

Aujourd'hui, nous savons que le rappel prévu pour 1965 va de 70 à 100 % et qu'il sera échelonné sur deux ans.

Si j'ai jeté le trouble dans les âmes simples, je m'en excuse... Je prends le sac et la cendre et m'en vais à Canossa faire pénitence !

*Ed. Gaudin,
teneur de livres
des groupes C et D de la CIA.*

neuchâtel

Section de Neuchâtel

Par suite du départ du président, et de diverses mutations, le Comité de district a été constitué comme suit :

Président : M. Claude Zweiacker, St-Blaise ; vice-président : M. Alain Thiébaud, NE ; secrétaire des procès-verbaux : M. Olivier Maugin, la Coudre ; secrétaire-correspondante : Mme Marc Junod, la Coudre ; caissière : Mlle Lucie Gaschen, NE ; délégué au C.C. : M. Robert Duckert, NE ; suppléant : M. Francis Flou-riet, NE.

Recrues

Bienvenue cordiale à trois collègues du chef-lieu : Mme Suzanne Vermot-Perrin, Mlle Andrée Schinz, institutrices, et M. Gilbert Pingeon, instituteur, entrés dans la SPN !

W. G.

Séminaire de Jongny sur la formation civique de la jeunesse

Les quelques lignes parues à propos de Jongny dans le compte rendu de la séance du Comité central du 26 novembre 1964 ne sont que le reflet déformé d'une opinion parvenue par personne interposée aux oreilles du bulletinier. Ces trois lignes teintées de pessimisme pouvant jeter un discrédit regrettable sur les rencontres de ce genre et faire du tort aux collègues qui les organisent, à ceux qui y participent comme à ceux qui en utiliseront les rapports pour tenter d'obtenir des

autorités scolaires des améliorations de programmes ou de matériel, une rectification s'impose :

Le Séminaire de Jongny, organisé par la Commission « Jeunesse » des RENCONTRES SUISSES s'efforça de déterminer tous les moyens propres à éveiller, former et développer le sens social, le sens civique et le sens politique de la jeunesse. Groupant des délégués de tous les cantons romands, des représentants des autorités scolaires, des collègues de tous les degrés d'enseignement, il fut l'occasion d'une confrontation d'opinions, de méthodes et de manuels dont chacun retira un grand profit. De telles rencontres sont bénéfiques, car elles mettent en lumière des problèmes sociaux ou pédagogiques qu'il est intéressant de repenser et de discuter avec des interlocuteurs d'un autre canton, d'une autre école ou d'une autre profession. Elles ouvrent petit à petit le chemin de l'Ecole romande. Un rapport complet sera adressé au début de 1965 aux autorités et aux associations qui ont délégué un représentant.

C'est ici seulement qu'intervient la réserve : comme après le congrès de Bienne, comme après les séminaires de Chexbres, les participants regrettent de constater combien il est difficile de réaliser pratiquement les thèses qui ont été adoptées.

G. M.

imprimerie

vos imprimés seront exécutés avec goût
corbaz
sa

Librairie **PRIOR** Cité 9 - Tél. 25 63 70
GENÈVE



achète
vend
échange

tous les livres neufs et d'occasion et tous les livres
d'école

Noëls...

L'anniversaire de la naissance du Christ n'a pas toujours été fêté : les premiers chrétiens ne considéraient comme essentielles que la mort et la résurrection du Sauveur. Noël et l'Epiphanie semblent avoir été créées pour supplanter les fêtes païennes de Dionysos et la fête de la lumière, au moment où l'année « tourne », lorsque les jours recommencent à croître. Le premier document connu sur Noël est un papyrus égyptien du IV^e siècle, texte d'un cantique qui célèbre déjà la



crèche de Bethléem, l'étoile et les bergers. Ces aubades de Noël et de Nouvel-An demeurent de tradition dans des villages montagnards, où les jeunes s'en vont chanter Noël de place en place ou de maison en maison.

La représentation suit le chant : les crèches se dressent d'abord dans les églises, où elles deviennent monumentales ; elles se popularisent partout : santons de Provence ou du Portugal, étain ou plomb fondu d'Allemagne, céramique d'Italie, bois sculpté de Suisse ou du Tyrol, liège taillé de Catalogne. Les « jeux de la Nativité » sont une animation de la crèche.

Le sapin de Noël apparaît assez tard ; la plus ancienne mention vient d'Alsace, où un chroniqueur de 1605 conte qu'à Strasbourg, on dresse pour Noël des sapins dans les maisons, qu'on y accroche des roses en papier de toutes couleurs, des pommes, des sucreries. Il semble dérivé des verges de Saint-Nicolas, et de la coutume de décorer les pièces avec les seules branches vertes qu'on pût trouver à cette saison. Ce sapin provoque d'abord l'ire des ecclésiastiques, qui s'indignent de ces jeux d'enfants. Un pasteur strasbourgeois note qu'à tout prendre ce sapin de Noël « vaut mieux que d'autres fantaisies, par exemple la représentation d'un poupon emmailloté signifiant le Christ. Mais à ces idolâtries, il faudrait préférer la vénération du cèdre spirituel qu'est le Christ... »

bibliographie

Le numéro 10-1964 de la revue PRO JUVENTUTE intitulé « Formation des mères et aide aux mères » contient des articles extrêmement instructifs et fort bien documentés traitant certains aspects des efforts déployés actuellement dans ce domaine. Mlle Elfriede Schlaeppli, chef de la section « Mère et enfant » du secrétariat général de Pro Juventute à Zurich, décrit les tâches prioritaires de la protection maternelle infantile ; Mlle le Dr Emmanuelle de Wolff, pédiatre à Sion, met en lumière le rôle préventif de la consultation de nourrissons, tandis que M. le Dr Paul Rochat, chef du service médical des écoles de la commune de Lausanne, nous fait part de quelques observations glanées dans un service médico-scolaire de ville. D'autres exposés traitent notamment de la protection des nourrissons et de l'éducation des mères, de l'aide individuelle

Il est bien difficile à l'homme de renoncer aux signes et aux symboles ! Quoi qu'il en soit, l'arbre de Noël semble né en Alsace, où il est populaire dès le XVII^e siècle, chez les protestants comme chez les catholiques. Mais les lumières ne lui viennent que plus tard : une des premières mentions se trouve dans une lettre de la princesse Palatine, évoquant ses Noëls d'enfant avec les arbrisseaux de buis qu'on posait sur les tables en y fixant des chandelles. La princesse cherchera en vain à introduire la coutume à la Cour de Louis XIV ; son époux, Monsieur, duc d'Orléans, rejette cette « mode allemande ». Le sapin de Noël devient une tradition protestante et la crèche reste plutôt tradition catholique. Longtemps, dans les villages suisses, il n'y aura d'ailleurs qu'un immense sapin communautaire, à l'église ; les sapins familiaux naîtront plus récemment. On peut voir encore dans des églises bernoises de magnifiques sapins garnis seulement de pommes rouges et luisantes comme les joues des enfants.

Quant au premier sapin « moderne », la description nous en a été laissée par un Suisse, le jeune ingénieur genevois Théodore Turrettini, qui cherche à introduire l'éclairage électrique en Suisse. En stage chez Thomas Edison, à Menlo Park, il est invité à passer le 25 dé-



cembre 1880 dans la famille du fameux inventeur : il y découvre un sapin illuminé de bougies électriques, le premier qui soit au monde... Il danse avec Madame Edison devant ce sapin inimaginable, tandis qu'Edison remonte le phonographe qu'il vient aussi d'inventer.

Georges Duplain.
La Suisse en 365 anniversaires
(Gazette de Lausanne)

à l'aide familiale, des colonies de vacances pour mères fatiguées. Ils démontrent combien les efforts en faveur de la mère et de l'enfant sont intensifiés systématiquement dans le cadre de la protection de la jeunesse. Pourtant il reste beaucoup à faire ! Dans les 1700 communes n'ayant pas encore la possibilité de former des mères, il faudrait créer des centres de puériculture, diffuser largement et mettre en pratique les connaissances les plus récentes dans le domaine de la puériculture et de l'éducation des mères.

Quiconque désire un aperçu des problèmes touchant la formation des mères et l'aide aux mères voudra bien demander l'opuscule en question au secrétariat général de Pro Juventute, Seefeldstrasse 8, case postale, 8022 Zurich.



Pour faire des heures de couture... des heures de joie !

Z

pour Prospectus détaillé des nouveaux modèles elna.



Feuilles d'exercices de couture gratuites à choix.

B

Nom : QEDU

O

Adresse : A envoyer collé sur carte postale à Tavaro Représentation S.A. — 1211, Genève 13

la nouvelle -elna

SANS PROBLÈME pour le corps enseignant: rapidement utilisable grâce à sa grande simplicité. Matériel d'exercices préliminaires mis gratuitement à disposition.

SANS PROBLÈME pour les élèves: docile même entre des mains inexpertes, sans aucun réglage fastidieux.

SANS PROBLÈME d'entretien: 2 révisions annuelles gratuites par l'usine.

SANS PROBLÈME de choix: 4 modèles ultra-modernes et robustes pour tous les degrés d'instruction.

SANS PROBLÈME d'achat: importantes économies grâce aux conditions avantageuses accordées aux écoles.

votre banque...

SBS

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE



Ed. LIFE Collection Autour du monde :

Illustrés de magnifiques photos en noir et couleurs, les pays suivants sont disponibles :

AFRIQUE - BRÉSIL - INDE - ISRAËL - MEXIQUE

Chaque volume relié à Fr. 19.—

Collection Le monde vivant:

Merveilleux documents avec photos en couleurs sur la nature. Sont disponibles :

LE DÉSERT - LA MER - LES POLES - L'UNIVERS

Chaque volume relié à Fr. 20.—

En vente dans toutes les librairies

Agent général pour la Suisse:

J. MUHLETHALER — Genève

accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution

assurances vie

Mutuelle
Vaudoise
Accidents



Vaudoise Vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

Papeterie St-Laurent

Charles Krieg

RUE HALDIMAND 5

Tél. 23 55 77 LAUSANNE Tél. 23 55 77

Satisfait au mieux :
Instituteurs - Etudiants - Ecoliers



Société vaudoise
et romande
de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1200 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Elle assure : les frais médicaux et pharmaceutiques ; une indemnité spéciale pour séjour en clinique ; une indemnité journalière différée payable pendant 360, 720 ou 1080 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT, RUE GOTTEZZA 16, 1000 LAUSANNE, TÉL. 23 85 90

CAFÉ ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

Jubilé ————— 40 ans
au service de la clientèle



APPRENTISSAGE DE menuisier ébéniste charpentier

dans le canton de Vaud

L'attention des jeunes gens qui désirent apprendre l'un de ces métiers est attirée sur le fait que la fréquentation d'un cours de préapprentissage est obligatoire.

Ce cours de préapprentissage, qui a lieu dans une école professionnelle à Lausanne, est gratuit. Il dure quatre semaines et compte dans le temps d'apprentissage.

Les formules d'inscription, ainsi que tous renseignements, peuvent être obtenus auprès du secrétariat de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, avenue Jomini 8, Lausanne, tél. (021) 25 28 21.

Hôtel Corbetta Les Paccots



Cuisine soignée — Chambres confort —
Dortoirs 50 places — Arrangement pour
écoles — Grandes salles.

R. Zamofing-Boi propr. Tél. (021) 56 71 20

Pour vos tricots, toujours les LAINES DURUZ

Croix-d'Or 3
GENÈVE